

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Moulon, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme FARNIERE Chantal, première Adjointe au Maire.

Date de convocation : 22 Janvier 2026

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 07

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 07

Présents : MM. - Mme FARNIERE - Mme BROUSTE – MM. GAUTEY – MM. LACOSTE – MM. LE ROY - Mme EBERHARDT – MM. OBRY. MM CLEMENCEAU

Absents excusés : – MM. DEROSE – Mme CHOLET - Mme DEVILLE – Mme BOUDIN. MM. CHALLENGEAS- MM LE ROY.

Madame Charlotte EBERHARDT a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame la première Adjointe au Maire, Chantal FARNIERE a ouvert la séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025 est approuvé.

Délibération n° 2026-001 : DPU IMMEUBLE LEON CADASTRE AW 722

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble appartenant à Madame LEON situé lieu-dit « Bernin » cadastré AW 722 d'une superficie de 83 centiares.

Délibération n° 2026-002 DPU IMMEUBLE DUFFAU CADASTRE AW 606

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble appartenant à Monsieur DUFFAU Éric et Madame DUFFAU Jeanne Sylvette situé lieu-dit « Le Bouchard » cadastré AW 606 d'une superficie de 21 centiares.

Délibération n° 2026-003 : IMPLANTATION ANTENNE RELAIS ORANGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de surseoir à la décision du choix du terrain (toutefois la plateforme des végétaux est pressentie) étant donné que le montant de la redevance n'est pas connu.

Délibération n° 2026-004 : RATTACHEMENT FACTURE EN SECTION D'INVESTISSEMENT PROGRAMME 100 BATIMENTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de rattacher les factures listées ci-dessous en section d'investissement, article 2131 programme 10010 BATIMENTS

CEDEO n° 889C6004559109 d'un montant 49.38€ pour création vestiaires/salle repos atelier personnel technique

PONT P n° 901C0011686493 d'un montant 40.88€ pour vestiaires salle de sports

BRICO DEPOT n°000237100113143 de 49.09€ et n° 000237100109893 de 50.78€ pour création cuisine immeuble Chadufaud,

POINT P n° 901C0011675864 de 20.50€ pour création immeuble Chadufaud,

LEROY MERLIN n° 151151225-00131473 de 68.05€ et n° 151121225-00130415 de 162.23€ pour création cuisine immeuble Chadufaud.

DIT que les crédits ont été ouverts par délibération du 4 décembre 2025, lesquels seront repris lors du vote du Budget Primitif 2026.